

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Directeur académique, Mesdames Messieurs les membres du comité social d'administration spécial départemental du Haut-Rhin,

Cette année scolaire s'achève et une fois encore tous les personnels de l'éducation nationale auront accompli leur mission, malgré une actualité politique et sociale difficile. Les agentes et agents ont tenu le cap, alors que le gouvernement persiste à maintenir le projet de réforme des retraites, alors que notre ministre annonce une revalorisation qui n'en a que le nom. Certes la partie socle sera visible sur les fiches de salaires des agents au mois de septembre, mais à quel prix. Nous parlons bien sûr des retenues sur salaire pour les journées de grève, retenues effectives depuis ce mois et qui seront finalisées sur la paie d'août, même si pour cela les agents verront pour nombres d'entre eux, jusqu'à 4 journées retenues par mois. Vu la crise sociale que nous traversons, tout comme la crise de recrutement dans notre champ professionnel, nous attendions de la part de notre employeur, de la bienveillance en limitant par exemple les retenues à 2 jours par mois. Ceci afin de lisser, d'alléger la perte financière liée à un mouvement social de si grande ampleur et un projet de réforme profondément brutal, injuste et rejeté par près de 90 % de la population. Dans l'académie, le choix a été fait d'opérer les retenues de manière tout aussi brutale et surtout sans aucune communication aux agents.

Toujours sur la revalorisation promise par notre ministère, nous voilà à devoir pactiser pour mériter un meilleur salaire. Comment le gouvernement peut-il faire la sourde oreille et refuser de reconnaître et rémunérer les missions que nous faisons déjà.

Les dotations liés au Pacte tombent dans les établissements sans clarté, sans explicitation, sans anticipation. Les injustices sont déjà visibles, avant sa mise en œuvre. Un enseignant de maternelle, ne semble pas assez qualifié, assez professionnel, assez méritant, pour avoir la possibilité de s'engager dans le dispositif devoirs fait en 6ème. Les professeurs de lycées professionnels ne peuvent s'engager que dans un pacte complet, contrairement aux certifiés ou agrégés.

Alors que la société évolue, que chacun tend à revoir ses priorités différemment depuis la pandémie, les accords sur le télétravail tardent, les décrets d'application de la loi Rilhac tardent eux aussi, et plus localement, les demandes de temps partiel dans le 1^{er} degré, sont refusées, même lorsqu'il s'agit d'un temps partiel de droit. Car oui, pour le Sgen-CFDT, lorsque un agent demande un 50% pour élever son nouveau né et que l'administration le lui refuse au motif de nécessité de service ou d'impossibilité de mettre en œuvre la quotité demandée, nous ne sommes plus dans le cadre du droit, de la prise en compte des besoins des agents, de la reconnaissance de la difficulté de notre métier ; nous sommes uniquement sur une logique comptable. Le Sgen-CFDT Alsace veillera à ce

que le droit des agentes et des agents soit respecté, en les accompagnant dans les différentes voies de recours.

Avant de tourner la page de cette année scolaire tourmentée, nous voulons rappeler notre attachement au dialogue social et à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la recherche permanente de nouveaux droits pour les agentes et les agents. Dans notre département, l'un des leviers sera de mettre en place pour le CSA de rentrée un agenda social à travailler au sein de cette instance. Nous ferons de même au niveau académique et ministériel.

L'une des priorités devrait être l'égalité professionnelle avec la mise en place de mesures incitatives pour permettre aux femmes de postuler sur des missions à responsabilités, d'être rémunérée et promue de manière juste, en établissant par exemple des tableaux d'avancement séparés.

Un autre sujet de taille pour la rentrée est celui des AESH. Notre académie a de forts besoins, elle recrute en nombre, mais il faut maintenant travailler sur la dimension RH. La création d'un pôle de gestion de ces personnels, l'attribution des journées de fractionnement auxquelles ils et elles ont droit, la mise en place d'une formation continue plus professionnalisante, la cdisation des personnels, une réelle mise en place de règles et de droits en terme de mobilité sont des axes de travail prioritaires.

Un 3ème chantier, mais il en reste bien d'autres encore, sera celui du handicap. Notre département devra travailler pour une meilleure prise en charge des agentes et agents en situation de handicap. Cela doit passer par un accompagnement, des aménagements, une mise en confiance afin que ceux-ci y voient un intérêt certain à se signaler. Et enfin nous attendons le respect de la loi en terme de recrutement. L'objectif des 6 % est loin d'être atteint, nous devons nous en donner les moyens.